



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC VILLEJUIF 3 RUE GEORGES LEBIGOT 94800 VILLEJUIF déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Ameur NASR, représentant de la société BKL2 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CENTRE COMMERCIAL 17 RUE DU DOCTEUR BOUCHUT 69003 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BKH	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

Crédit Industriel et Commercial
Agence Villejuif - 10432
3, rue Georges Le Bigot
94800 VILLEJUIF

Cr ation de Soci t  par Actions Simplifi e**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-apr s :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC VILLEJUIF 3 RUE GEORGES LEBIGOT 94800 VILLEJUIF d clare et atteste avoir re u en d p t la somme de 1 000  .

Monsieur Ameur NASR, repr sentant de la soci t  BKL2 S.A.S., Soci t  par Actions Simplifi e actuellement en voie de formation dont le si ge social se situe CENTRE COMMERCIAL 17 RUE DU DOCTEUR BOUCHUT 69003 LYON, d clare que cette somme repr sente le montant imm diatement lib rable de la partie du capital social correspondant aux apports en num raire de la Soci t  par Actions Simplifi e en formation, ainsi qu'il a  t  vers  par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme vers�e
BKH	1 000	1 000 �

En cons quence, conform ment aux dispositions l gislatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloqu e en compte sp cial jusqu'  production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Soci t s de la soci t  actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le d lai de six mois   compter du d p t de fonds, la somme susvis e pourra  tre d bloqu e :

- soit entre les mains du mandataire d sign  par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire d sign  par d cision de justice pass e en force de chose jug e.

La pr sente attestation est  tablie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 ao t 2026

Le d posant
("lu et approuv " + signature)

La banque
(Cachet et signature)

[Signature]
Cr dit Industriel et Commercial
Agence Villejuif - 10432
3, rue Georges Le Bigot
94800 VILLEJUIF



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC VILLEJUIF 3 RUE GEORGES LEBIGOT 94800 VILLEJUIF déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Ameur NASR, représentant de la société BKL2 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CENTRE COMMERCIAL 17 RUE DU DOCTEUR BOUCHUT 69003 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BKH	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

Crédit Industriel et Commercial
Agence Villejuif - 10432
3, rue Georges Le Bigot
94800 VILLEJUIF

